



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:

1-877-558-2349

Soumission par courriel:

pc.soumissionsami-bidsrpc.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE INVITATION À SOUMISSIONNER

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Ville de Québec, QC

Titre : Amélioration de l'habitat des poissons, Zone humide de Big Island	
N° de l'invitation : 5P468-21-0052/A	Date : 2021-07-16
N° de modification : 001	
N° de référence du client : 893	
N° de référence de SEAG : PW-21-00961502	

L'invitation prend fin : À : 14h00 Le : 2021-07-20	Fuseau horaire : EDT – HAE
---	--------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Pierre-Alexandre Simard	
N° de téléphone : (819) 665-9674	N° de télécopieur : -
Courriel : pierre-alexandre.simard@canada.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : _____	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-21-0052/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Pierre-Alexandre Simard

Ver.02.08.21

N° de référence du client :
893

Titre :
Amélioration de l'habitat des poissons, Zone humide de Big Island

Modification 001

1. Cette modification vise à apporter des changements aux spécifications et à distribuer une question et la réponses.

1. Questions et réponses

- Q1.** Si notre équipement maritime est dans l'eau avant la mobilisation MAIS qu'il s'agit du même plan d'eau que celui où se trouve la zone humide de Big Island (baie de Quinte), devons-nous quand même faire le rapport d'inspection par un biologiste qualifié, comme le précise la section 1.8.3 ?
- R1.** Après examen, il ne sera pas nécessaire de produire un rapport signé par un biologiste ou d'effectuer des inspections avec des plongeurs. Veuillez voir ci-dessous pour plus d'informations.

Révision des spécifications

Dans :

p-0021138-0-01-202_fish_habitat_offset_big_island_wetland_channel_enhancement.pdf

Section : **01 35 43 – Environmental Procedures**

Partie : **1.8.3 and 1.8.4**

Supprimer : 1.8.3 and 1.8.4

Remplacer par : Les paragraphes 28, 29 et 30 des Mesures d'atténuation, situés à la fin du cahier des charges, s'appliquent et répondent suffisamment à l'exigence d'éliminer l'introduction d'espèces envahissantes dans l'eau.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.